

Tél : 01.64.33.01.89
mairie@germignyleveque.fr

Nombre de conseillers
en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 15

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois mars
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
15 mars 2023

Etaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain – DANET Céline - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle -
SCANZAROLI Jean-Luc - BARRANGER Carole – RISPINCELLE Josiane – MERLIN Bruno – ZOETEMELK Danièle –
SALAMONE Célestin - LONGUET Bérangère - LEFRANÇOIS Philippe - ZITOUNI Lydie

Absents représentés : M. Jean-Marie MORLET à M. Bruno MERLIN – Mme Bérangère LONGUET à Mme Joëlle
DUBREUIL - M. Philippe LEFRANÇOIS à Aline MARIE-MELLARE

Secrétaire de séance: Mme Joëlle DUBREUIL

2023-09 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2022

Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire expose au conseil municipal que le résultat de l'exercice 2022 fait ressortir un excédent de 593 758,94 € en section de fonctionnement et un déficit de 205 853,92 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2022 soit 205 853,92 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068), le reste est repris en section de fonctionnement (article 002) du budget unique 2023 soit 387 905,02 €.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme à l'original

Fait à Germigny l'Évêque, le 23 mars 2023

Le Maire,
Aline MARIE-MELLARE

